



DEMANDE ACTE D'ETAT CIVIL

LE DEMANDEUR DE L'ACTE

Nom et prénom :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

ACTE DE NAISSANCE

Nom de naissance et prénom :

Né(e) à Billom le :

Nom et prénom du père :

Nom et prénom de la mère :

Nombre d'exemplaire :

Lien de filiation avec l'acte demandé (cocher la case correspondante) :

- titulaire conjoint marié/pacsé père/mère enfant
 autre (à préciser) :

ACTE DE MARIAGE

Mariés à Billom le :

Nom et prénom du 1^{er} partenaire :

Né(e) le : A :

Nom et prénom du 2^{ème} partenaire :

Né(e) le : A :

Nombre d'exemplaire :

Lien de filiation avec l'acte demandé (cocher la case correspondante) :

- titulaire père/mère enfant
 autre (à préciser) :

ACTE DE DECES

Nom de naissance et prénom :

Décédé(e) à Billom le :

Nombre d'exemplaire :

OU ENVOYER VOTRE DEMANDE ?

Par mail : etacivil@billom.fr

Par courrier : Mairie de Billom – service Etat-Civil – 10 bis rue Carnot 63160 BILLOM



Pour toute demande d'acte de naissance et mariage, merci de joindre la photocopie de votre pièce d'identité et/ou du livret de famille attestant de votre lien de filiation à l'acte.

Pour rappel, les articles 101-1 et 101-2 de la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 du Code Civil ces documents précise les modalités d'obtention de l'ensemble des actes d'état-Civil.